



FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Paris, le 24 septembre 2015

→ Communiqué PE

Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations

Le PPCR, qu'est ce ?

Ce n'est qu'un acronyme de plus au sein de nos services , cela signifie :
Parcours **P**rofessionnels, **C**arrières et **R**émunérations.

Le 17 juillet 2015, la Ministre de la Fonction Publique a adressé à l'ensemble des Fédérations syndicales de fonctionnaires, un « projet d'accord relatif à l'avenir de la fonction publique : la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations ».

Nous avons jusqu'à fin septembre pour faire savoir si nous sommes pour ou contre.

Décortiquons un peu ce projet, tout d'abord il n'y a pas eu de véritables négociations, nous n'avons pu que nous exprimer et essayer d'amender le projet. La DGAFP n'a pas voulu nous donner la pyramide des âges (permettant d'évaluer le nombre de bénéficiaires) ou les moyens alloués au financement de ces mesures (de l'aveu de la ministre, les marges de manœuvres sont étroites et les crédits faibles, moins de 0,5 % de la masse salariale !).

Le PPCR sert surtout à :

- ◆ flexibiliser la gestion des ressources humaines,
- ◆ fluidifier le redéploiement des agents au gré des fermetures de poste,
- ◆ allonger les grilles pour les faire coïncider avec l'allongement de la durée d'activité, sans pour autant pouvoir atteindre le nombre de trimestre à cotiser et ainsi partir en cessation d'activité sans décote sur sa pension.
- ◆ valider le gel du point d'indice pendant 7ans.

Pour le corps des Personnels d'Exploitation, il s'agit :

- d'un allongement des grilles avec, à la clé, des pertes d'ancienneté (en se rappelant que les anciens n'ont pas pu faire reprendre les années dans le privé). En effet, il n'y a pas de revalorisation puisque ce sont les agents qui financent cette grille par l'allongement de leur déroulement de carrière et le reclassement à un échelon inférieur.
- une fusion des grilles AES et CEE qui est une ineptie et remet en cause le rôle des CEE et la pertinence du concours.

Que dire également de l'augmentation des cotisations sociales de 7 à 10 % qui réduit encore plus les gains de point d'indice au point que certains agents vont perdre en salaire.

Dans la même veine, ce projet comporte un volet que nous appellerons « volet RH » qui comprend, entre autres :

- ♦ la remise en cause de notre statut pour essayer de nous aligner sur des cadres d'emploi tout comme à la territoriale (aujourd'hui exploitation, demain préposé à la cantine ou factotum à la maison de retraite),
- ♦ la suppression des réductions d'ancienneté,
- ♦ la baisse des taux de promotion.
- ♦ Et bien d'autres avatars tel que la mise en place de CAP par catégorie et non par corps et de plus interministériels et local.

Voilà pourquoi nous ne sommes pas favorables à ce projet PPCR, nous demandons :

- le démarrage de la grille indiciaire à 120 % de la valeur du SMIC,
- l'amplitude de la grille indiciaire x 6,
- l'intégration des primes dans le traitement soumis à pension, 25 % pour les catégories C,
- le reclassement des AES à l'échelle 5 de rémunération,
- Le reclassement des CEE à l'échelle 6 de rémunération,
- Le reclassement des CEEP au premier niveau de grade de TSDD,
- l'intégration de l'ensemble des primes dans le calcul à pension,
- La régularisation immédiate des personnels occupant un poste de catégorie supérieur,
- La bonification du service actif pour une pension à taux plein et digne de ce nom, actuellement les camarades partent avec une pension en fonction de leur situation entre 900 et 1200 euros brut.